

ANNEXE IV

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Les indicateurs de compétences précisés dans le référentiel professionnel constituent les indicateurs d'évaluation de chacune des épreuves.

Modalités de certification du bloc de compétence 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours				
Intitulé de l'épreuve de certification	Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification	Examineurs ou correcteurs
Rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation	<p>L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation théorique et pratique du candidat.</p> <p>L'épreuve s'inscrit dans une perspective réflexive du candidat sur ses modes d'apprentissage et sa pratique professionnelle. Le candidat mettra en exergue l'évolution de sa posture professionnelle tout au long de son parcours de formation et démontrera l'appropriation des compétences mobilisées dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours. Il questionnera également la dimension éthique de l'accompagnement socio-éducatif.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rédaction individuelle de la note de réflexion qui servira de support à l'épreuve orale ; 	<p>Epreuve organisée par l'EFTS.</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - écrit : noté sur 20 - oral : noté sur 20 <p>La note de l'écrit est attribuée par les examinateurs avant la présentation orale du candidat.</p>	<p>Soutenance orale de 30 minutes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps de présentation par le candidat : 5 à 10 minutes ; - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 à 25 minutes selon le temps utilisé par le candidat lors de sa présentation. 	<p>Deux examinateurs désignés par l'EFTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un formateur, - un professionnel du secteur social ou médico-social exerçant ou ayant exercé le métier de moniteur éducateur ou travaillant avec des moniteurs éducateurs.

	- soutenance orale individuelle qui permettra au candidat d'explicitier et d'approfondir des éléments présentés dans la note de réflexion. <u>Structure de la note de réflexion :</u> Production écrite de de 8 à 10 pages rédigées avec un logiciel de traitement de texte.			
Le candidat valide le BC s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes de l'épreuve				

Modalités de certification du bloc de compétence 2 : Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive				
Intitulé de l'épreuve de certification	Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification	Examineurs ou correcteurs
Dossier de pratiques professionnelles	<p>L'épreuve consiste, à partir de la période de formation pratique ou de l'activité professionnelle, en l'élaboration d'un dossier de pratiques professionnelles rendant compte de la contribution du candidat au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive.</p> <p>Le dossier de pratiques professionnelles comportera une dimension descriptive relative aux pratiques mises en œuvre par le candidat ainsi que leur analyse au regard d'éclairages théoriques. Le candidat a la possibilité de présenter deux situations par activité décrite dans le référentiel professionnel.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rédaction individuelle du dossier de pratiques professionnelles - soutenance individuelle du dossier de pratiques professionnelles qui permettra au candidat d'explicitier et d'approfondir des éléments présentés dans le dossier. <p><u>Structure du dossier de pratiques professionnelles</u> :</p> <p>Production écrite de 10 à 12 pages rédigée avec un logiciel de traitement de texte (hors page de</p>	<p>Epreuve organisée en centre d'examen par le rectorat.</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - écrit : noté sur 20 - oral : noté sur 20 <p>La note de l'écrit est attribuée par les examinateurs avant la présentation orale du candidat.</p>	<p>Soutenance de 30 minutes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps de présentation par le candidat : 5 à 10 minutes ; - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 minutes. 	<p>Deux examinateurs désignés par le rectorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un formateur, - un professionnel du secteur social ou médico-social exerçant ou ayant exercé le métier de moniteur éducateur ou travaillant avec des moniteurs éducateurs.

	garde) dont 2 pages maximum pour la présentation de la structure + 3 pages d'annexes facultatives.			
Le candidat valide le BC s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes de l'épreuve.				

Modalités de certification du bloc de compétences 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours				
Intitulé de l'épreuve de certification	Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification	Examineurs ou correcteurs
Etude de cas	<p>L'épreuve consiste en une analyse à partir d'une étude de cas.</p> <p>L'étude de cas porte sur une situation de coopération professionnelle possiblement rencontrée par un moniteur éducateur.</p> <p>L'étude de cas est construite par l'établissement de formation. Elle doit refléter les contraintes d'une situation professionnelle. Elle doit permettre de vérifier les capacités du candidat à s'inscrire de façon argumentée dans la dynamique d'équipe et partenariale dans le respect de son périmètre de responsabilité.</p>	<p>Epreuve organisée par l'EFTS.</p> <p><u>Notation :</u></p> <p>- écrit : noté sur 20</p>	Devoir sur table d'une heure trente	Un formateur désigné par l'EFTS
Le candidat valide le BC s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve.				